

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 mai 2012

Présidence : Mme le Maire

Présents : Philippe Pez, Bruno Adam, Jean-Marc Pramayon, Richard Schneider, Jean-Pierre Vandamme

Absents : Philippe-Fabien Desigaud, Franck Duret, Gilles Bourdon

Secrétaire de séance Jean-Pierre Vandamme

Approbation du compte rendu du conseil de la séance précédente à **l'unanimité**.

- Le conseil municipal souhaite reporter la délibération relative à la convention présentée par le Conseil Général de l'Ain pour la création d'un chemin piétonnier le long de la RD 88d dans le cadre de l'aménagement du cœur de village. Des précisions supplémentaires seront demandées.
- **Délibère** à l'unanimité pour informer le locataire du logement communal d'un préavis de 6 mois pour la résiliation du bail établi le 15 novembre 1982 pour 1 an et renouvelable par tacite reconduction, dans la perspective d'effectuer d'éventuels travaux d'aménagement du bâtiment de la Mairie.
- **Délibère** à 3 voix pour et 3 abstentions pour accepter la convention de prélèvement entre la commune, EDF et le comptable du trésor dans le cadre du règlement des factures d'énergie électrique afin d'éviter la facturation de frais de retard et d'intérêts moratoires.
- Madame le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M.DESIGAUD Philippe-Fabien dans ses fonctions ; toutes les opérations de vote se dérouleront à bulletin secret.
Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote ; Au terme du 1^{er} tour de scrutin :

Présents : **6**

Votants : **6**

Non maintenu : **6**

Maintenu : **0**

Le 1^{er} adjoint, M.Philippe-Fabien DESIGAUD n'est pas maintenu dans ses fonctions.

- Le conseil municipal n'ayant pas souhaité maintenir le 1^{er} adjoint dans ses fonctions, doit choisir de réduire le nombre de postes d'adjoints ou pourvoir le siège de l'adjoint devenu vacant par élection à bulletin secret.
Il est procédé au dépouillement des bulletins de vote ; Au terme du 1^{er} tour de scrutin :

Présents : **6**

Votants : **6**

Bulletin blanc : **1**

Création d'un poste d'adjoint : **5**

Le nombre de poste d'adjoint au maire est fixé à **un**.

- **délibère** à l'unanimité pour accepter que M. Pez Philippe occupe le poste de 1er adjoint.
- **Fixe** le tour de garde du bureau de vote pour les élections législatives comme suit :

scrutin du 10 juin 2012 :

- de 8h à 11h30 : Ph.Pez – J-M Pramayon – Mme Jacqueline Richard
- de 11h30 à 15h : F.Duret – J-P Vandamme – C.Vandamme
- de 15h à 18h : N.Bisignano - B.Adam - H.D'Aubigny
(+ *dépouillement*)

scrutin du 17 juin 2012 :

- de 8h à 11h30 : Ph.Pez – B.Adam – Mme Muriel Pez
- de 11h30 à 15h : F.Duret - R.Schneider – J-P Vandamme
- de 15h à 18h : N.Bisignano – J-M Pramayon - H.D'Aubigny
(+ *dépouillement*)

Questions diverses :

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- A la suite de la loi Pélissard du 29 février 2012, qui clarifie les transferts de pouvoirs de police des maires aux Présidents d'EPCI, Madame le Maire a notifié au président du **SMIDOM** son opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du maire en matière de gestion des ordures ménagères.
- La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption sur un bien situé chemin du Petit Corcy et cadastré **B 570- B572**.
- Rencontre le **2 mai 2012** de Madame le Maire et d'un conseiller municipal, avec la Régie Services Energie (R.S.E.) qui sera chargée des interventions techniques concernant l'éclairage public de notre commune mandaté par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain.
- Acceptation du devis concernant l'achat d'une la sono portative d'un montant de 626.25€ H.T.
- Qu'une déclaration préalable sera prochainement transmise en mairie pour extension d'une maison d'habitation d'architecture bioclimatique.
- D'un courrier de la **CCM3R** concernant une étude de dispersion en Saône par la SAFEGE dans le cadre de la modification de la zone de rejet de la station d'épuration de Guéreins.
- Du courrier de Madame Goy-Chavent, Sénateur de l'Ain, concernant la dotation au cofinancement de défibrillateur cardiaque automatique dans les communes de l'Ain.
- Point sur le site internet de la mairie.

N.BISIGNANO

Ph-F. DESIGAUD

Ph. PEZ

B.ADAM

F.DURET

J-M PRAMAYON

R.SCHNEIDER

J-P.VANDAMME

G.BOURDON